

La prévalence et les conséquences de la violence basée sur le genre : Violences faites aux étudiantes de l'Université de Kinshasa (RDC)

Proposition de communication à la 5^{ème} conférence africaine sur la population.

10-14 Décembre 2007, ARUSHA, TANZANIE

Par

Sylvain BIJIMINA LUADIA¹

La violence envers les femmes est un problème majeur de santé dans le monde entier, mais elle est souvent inaperçue et inobservée, en partie parce qu'elle constitue un tabou. Et cela, en dépit des conséquences néfastes qu'elle comporte tant sur le plan médico-sanitaire que sur le plan psychosocial.

En rapport avec la santé de la reproduction, cette violence peut susciter toute une série de problèmes de santé à savoir le risque de contracter des IST dont certaines peuvent conduire à une salpingite aiguë, à la stérilité et au SIDA ; les rapports sexuels forcés, sans protection, débouchent aussi sur les grossesses non désirées, des avortements et des enfants non souhaités. En outre, l'expérience de mauvais traitements expose les femmes à un plus grand risque de problèmes de santé mentale dont la dépression, les pulsions suicidaires, l'alcoolisme et la toxicomanie ; sans oublier leurs conséquences négatives pour la société tout entière.

La violence et la discrimination accroissent le risque que courent les femmes d'être infectées par le VIH ; car la crainte de subir des violences peut empêcher que les femmes négocient l'utilisation de préservatifs avec leur mari ou compagnon. Elles ne peuvent exiger la fidélité, refuser des rapports sexuels à leur partenaire, même quand elles soupçonnent ou savent qu'il est déjà lui-même infecté par les IST ou le VIH/SIDA.

De même, les études montrent de façon concordante que les violences à l'encontre des femmes peuvent conduire à toute une série de conséquences dangereuses dont des problèmes de comportement, des problèmes psychologiques, des dysfonctionnements sociaux, des problèmes relationnels, un faible estime de soi et la prise de risques sexuels.

Les violences ont des conséquences négatives qui vont bien au-delà de la santé sexuelle et reproductive des femmes. Elles touchent, en effet, l'ensemble de leur santé, le bien-être de leurs enfants, voire le tissu économique et social des nations. En minant l'énergie des femmes, en sapant leur confiance et en compromettant leur santé, la violence prive la société de la pleine participation des femmes. Comme l'a fait observer le rapport de l'UNIFEM sur la violence : « les femmes ne peuvent pas faire pleinement partager leur travail et leurs idées si elles portent le poids physique et psychologique de la violence ».

Par ailleurs, la population estudiantine n'est pas épargnée par la violence. En effet, s'il est vrai que les étudiants (es) sont susceptibles de subir la violence dans le milieu universitaire ; il est tout aussi vrai que tous sont susceptibles d'en exercer. Les pressions morales et psychologiques, des intimidations et menaces sont exercées sur les étudiantes par les copains et par certains enseignants, soit en échange de cadeaux, de l'argent ; ou en échange des points ou de la réalisation d'un devoir difficile. Tous ces harcèlements sexuels sont accompagnés des violences psychologiques en échange du silence des victimes.

En ce qui concerne la femme célibataire, cette notion mal assimilée dans notre culture fait croire aux hommes que le statut de la femme célibataire est synonyme de débauche. Minimisée au sein de la famille, harcelée au niveau de la communauté, elle vit des tensions qui diminuent sa dignité, détruisent sa personnalité et la réduisent à un objet sans valeur et sans considération. Mariée ou célibataire mais à cause de son appartenance à la tribu d'Eve, elle fait l'objet des propos discourtois, des gestes inconsidérés, baratins sans envergure, sont le lot quotidien des femmes. Dans certains établissements d'enseignement supérieur, la réussite académique serait même à ce prix pour certaines filles. Ici,

¹ Etudiant en 2^{ème} licence Démographie au Département des Sciences de la Population et du Développement de l'Université de Kinshasa. Tél : (+243.816870817) ; sgbijimina@yahoo.fr

l'intervention des parents étant peu efficace, l'étudiante doit céder pour réussir, soit se résigner à échouer soit encore dans le meilleur des cas passer de promotion avec des scores inférieurs à ses compétences réelles. La solidarité au sein du corps professoral serait telle que peu de harceleurs sont reconnus comme tels par l'autorité académique ou sanctionnés conformément à la loi. Le moyen de défense le plus utilisé actuellement par les filles est le recours à la protection d'un professeur- parent ou ami chargé de dissuader d'une manière ou d'une autre les éventuels harceleurs.

Etant donné des pesanteurs socio-culturelles qui persistent dans la nation congolaise, il est un fait que nombreuses sont les femmes et jeunes filles qui souffrent de ces violences ; mais une partie seulement est connue à cause du fait qu'un bon nombre préfère rester discret. Mais l'absence des statistiques et d'études dans ce domaine complique la recherche des solutions à ce problème.

Malgré l'existence de ces pratiques, depuis longtemps, la problématique des violences, particulièrement dans les institutions sociales telles que la famille et l'école n'a que peu intéressé les chercheurs des sciences sociales en Afrique subsaharienne. Ceci justifie notamment le manque des données et la rareté des études sur ces questions dans certains domaines comme les Sciences de l'éducation, la Sociologie, la Démographie, ...

Afin de palier à cette carence et contribuer à la connaissance du phénomène de violence à Kinshasa, nous avons choisi de mener une étude sur les violences exercées contre les étudiantes à l'Université de Kinshasa durant les douze derniers mois. Il s'agit de vérifier si, malgré leur niveau d'études élevé, les étudiants et le personnel de cette université s'adonnent aussi à des pratiques rétrogrades et non respectueuses de la personne humaine, l'étudiante en l'occurrence. Et dans l'affirmative, vérifier s'ils en sont conscients ou pas avant de catégoriser ces pratiques et en évaluer la prévalence.

Ces pratiques aux effets contraires à la mission traditionnelle de l'Université entament progressivement les pouvoirs de formation et de correction des déviations que bien de parents congolais lui ont reconnu. Les craintes manifestées par les familles hostiles à l'instruction des filles se trouvent désormais justifiées ; d'autant plus que certains observateurs pensent que le statut de femme et le fait de fréquenter les milieux favorisant la promiscuité, prédisposent les filles à subir le harcèlement sexuel, gentiment défini comme étant « des invitations à l'amour ». Qu'en est-il réellement? Quelles sont les formes des violences subies par les étudiantes à l'Université de Kinshasa? Quels en sont les auteurs et les facteurs favorisant? Comment les futurs cadres de cette alma mater perçoivent ces pratiques et pensent les réguler ou les combattre? C'est à ce genre de questionnement, servant de fil conducteur, que nous tenterons de répondre dans cette réflexion.

Evaluer le niveau de connaissances et la prévalence annuelle de la violence faite aux étudiantes de l'Université de Kinshasa, identifier ses formes et ses principaux facteurs favorisant, dégager le profil socio-démographique et académique des répondants, des victimes éventuelles des violences ainsi que leurs auteurs ; puis apprécier les opinions et attitudes des enquêtés sur ce sujet ; telle a été notre préoccupation majeure tout au long de ce travail.

Pour ce faire, nous avons exploité les informations issues d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon, tiré par quotas, de 300 étudiants (dont 200 filles et 100 garçons) appartenant à toutes les dix facultés que compte l'Université de Kinshasa. Quant à l'analyse des données, nous avons recouru à une analyse bivariée qui a consisté à la production des tableaux croisés ; étant donné la nature des données (qualitatives) à notre disposition et le type de sondage (non probabiliste) opté lors de la constitution de l'échantillon.

A l'issue des analyses, il y a lieu de retenir qu'en rapport avec les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, la quasi-totalité d'individus sont jeunes et célibataires rien qu'à considérer l'âge moyen des étudiants enquêtés (24,7 ans) et la proportion faible de ceux qui sont mariés (4,7 %) ou vivant en union de fait (2 %) ; Ils sont croyants des religions judéo-chrétiennes et pour la plupart originaires des provinces de Bas-Congo, Bandundu, Kasai-oriental et résident nombreux à la cité (62 %),

plus essentiellement dans la commune de Lemba et autres communes avoisinant l'Université. Leur ancienneté à l'Université de Kinshasa (de 1 à 7 ans) nous rassure qu'ils sont probablement témoins, victimes et/ou auteurs de la violence dont les étudiantes de cette université ont fait l'objet durant l'année 2006.

Sur le plan de la connaissance des actes relatifs à la violence faite à la femme, les étudiants enquêtés accusent un faible niveau de connaissances des actes tels que l'abus domestique et la circoncision féminine aux côtés desquels se trouvent l'agression sexuelle, le viol, le harcèlement sexuel et l'agression physique qui sont suffisamment connus par les enquêtés. Ceci confirme notre hypothèse n°2 qui stipule que la violence faite aux femmes serait tout simplement comprise comme une violence sexuelle par la majorité d'étudiants.

En ce qui concerne la prévalence de la violence à l'Université de Kinshasa, 57,3 % d'enquêtés (dont 59,3 % fréquentent les classes de recrutement) ont déclaré avoir été victimes de la violence à l'Université de Kinshasa en 2006. La violence la plus subie par ces victimes demeure la violence psychologique (83,7 %) suivie de la violence physique (39 %) et sexuelle (32 %).

Ces résultats viennent infirmer notre hypothèse n°3 selon laquelle la violence sexuelle serait la plus prédominante à l'Université de Kinshasa; en même temps ils confirment notre hypothèse n°5 qui soutient que les victimes des violences seraient principalement celles qui ont passé le moins de temps à l'Université de Kinshasa ou fréquentant les classes de recrutement.

L'enquête a également révélé d'une part que les assistants et chefs des travaux sont des principaux auteurs des violences sexuelles dont les étudiantes font l'objet à l'Université de Kinshasa. Ces pratiques rétrogrades ont généralement lieu dans les bureaux ou les domiciles des auteurs précités, qui promettent à leurs victimes les cotes, des services à rendre, le mariage, et la résolution des Travaux Pratiques difficiles en échange de leur violence.

D'autre part, les étudiants ont exercé la violence sexuelle dans leurs homes et souvent lors des manifestations académiques ; puis vient le tour de certains professeurs qui, surtout à des occasions de réclamation des points par les étudiantes dans leurs bureaux, ont profité de la faiblesse de ces dernières pour en abuser.

Si les violences physiques ont été commises, pour la plupart, par les étudiants entre eux, les violences psychologiques par contre, ont été plus perpétrées par les assistants/chefs des travaux, les étudiants, les professeurs et aussi par les étudiantes elles-mêmes.

Le rapport sexuel forcé demeure l'une des formes de violences sexuelles la plus décriée par les victimes (65,5 %). Quant aux violences physiques, les bousculades dans les auditoriums prévalent avec 53,7 % contre les agressions physiques (37,3 %) et la bleusaille (35,8 %). Le traitement injuste (43,8 %) et les propos injurieux (30,6 %) figurent parmi les violences psychologiques les plus signalées par les victimes.

Dans l'ensemble, les principaux auteurs de ces violences en milieu universitaire (les assistants, chefs des travaux et professeurs) occupent une position hiérarchique supérieure par rapport à leurs victimes qui, souvent en position de faiblesse, sont contraintes d'une manière ou d'une autre, à succomber aux pièges des violeurs. Ce qui confirme notre hypothèse n°1 selon laquelle les auteurs de la violence envers les étudiantes se recruteraient moins parmi les étudiants.

En outre, les résultats de l'étude confirment notre hypothèse n°4 lorsqu'ils illustrent que la tenue vestimentaire provocante des étudiantes est le principal facteur favorisant la violence en milieu universitaire (52 %). Cependant, 15,3 % d'enquêtés pensent que ce sont les mauvais esprits qui sont à l'origine de ces violences.

L'étude renseigne également que 17,7 % d'enquêtés (dont 35 % de garçons) ont reconnu avoir été auteurs de la violence à l'Université de Kinshasa durant l'année 2006. Hormis les variables telles que la religion, la province d'origine, la faculté et la promotion d'étude ; il faut reconnaître que le présent travail n'a pas appréhendé toutes les caractéristiques socio-démographiques pouvant nous permettre de déterminer le profil aussi bien des auteurs que des victimes de la violence à l'Université de Kinshasa. Néanmoins, il y a lieu de noter que c'est principalement au second cycle que l'on a enregistré le plus d'auteurs et surtout dans les facultés de Lettres, Psychologie, Droit et Agronomie.

Pour ce qui est des opinions et attitudes des enquêtés sur le phénomène sous-étude, l'étude a fait ressortir que la violence faite aux étudiantes est une atteinte à la dignité et liberté de la femme selon près de trois quarts des répondants, une possession satanique (50 % de répondants) et une récompense au mauvais comportement des étudiantes (40,3 %). C'est la raison pour laquelle ils ont préconisé l'application des sanctions sévères à l'endroit des auteurs (70,7 %), la réglementation en matière de l'accoutrement des étudiantes (62,6 %), l'Information, l'Education et la Communication (58,6%) et la prière (53,1 %) comme solutions pour mettre fin à ces violences.

En définitive, l'enquête a mis en exergue l'ignorance, par plus de la moitié d'étudiants enquêtés, de l'existence de la loi sur les violences sexuelles en RDC, votée par le parlement de transition et promulguée par le chef de l'Etat en date du 20 juillet 2006. Quoi qu'il en soit, la grande majorité d'étudiants enquêtés (80,3 %) pensent que l'Etat est l'institution par excellence à laquelle devraient recourir les victimes de violences ; puis viennent respectivement les cliniques juridiques (49 %), l'Eglise (47,3 %) et la famille (36,3 %).

Mais en réalité, seulement 1,2 % de victimes de violences à l'Université de Kinshasa ont fait appel à la police, pendant que les trois quarts se sont résignées et 35 % ont résolu d'arranger à l'amiable pour étouffer l'affaire ; Par crainte d'être indexée par la société et pour la préservation de leur propre dignité.

Au regard des résultats de cette étude, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Eduquer à la responsabilité de tout un chacun en vue de sauvegarder les valeurs citoyennes et de paix ;
- Mise en place d'un régime de sanctions contre les auteurs des violences en milieu universitaire et la prise en charge des victimes ;
- Création des cliniques juridiques sur le campus de l'université en vue d'assurer les conseils, de l'appui, des séances d'Information, Education et Communication sur les droits et obligations de victimes de violence ;
- Vulgarisation, dans les quatre langues nationales, de la loi du 20 juillet 2006 portant sur les violences sexuelles pour faciliter la sensibilisation de la communauté congolaise en général et universitaire en particulier ;
- Promouvoir la dénonciation de la violence en milieu universitaire en mettant à la disposition des étudiants un site Internet servant de lieu d'expression libre, anonyme et de confidentialité où les spécialistes écoutent les victimes et s'impliquent dans la recherche des solutions à leurs problèmes. Ce site Internet entend être aussi un espace de plaidoyer pour la non-violence et de psychothérapie.

En définitive, nous pensons qu'une réglementation en matière du port d'habits s'impose tant au niveau de l'université qu'au niveau national pour limiter tant soi peu l'exhibitionnisme sexuel que nous déplorons dans le milieu des jeunes filles congolaises.